

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 OCTOBRE 2009 A 20 h 30**

**Présents :** M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, M. BRUNEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

**Excusés :** E. BIRET, M.CHIFFOLEAU, F. DENIS, E. GUILLOU.

**Secrétaire de séance :** B. RAUD.

**Convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2009



**EXTENSION CIMETIÈRE**

Le Conseil municipal prend connaissance de l'avant projet sommaire de l'extension du cimetière. Les observations formulées lors de l'étude des esquisses ont été prises en compte. Le projet prévoit une extension sur le coteau situé au sud de l'actuel cimetière, à terme 147 sépultures pourraient y être réalisées.

L'accès des véhicules serait aménagé par la Basse Noë, l'accès piétons quant à lui serait effectué par le cimetière existant, un escalier équipé d'une plate forme automatique pour les personnes à mobilité réduite étant installé en partie haute de la première tranche. Un second est prévu dans la partie basse pour la liaison avec la seconde phase.

Le coût total de l'opération est estimé à 400 000 €H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de lancer la première tranche d'aménagements comprenant :

- la création de 64 tombes,
- la mise en place d'un jardin du souvenir,
- la reprise des allées de l'actuel cimetière (enrobé pour les allées principales et stabilisé pour les allées annexes),
- la fourniture et la pose de 22 caveaux dans l'extension,
- l'accès véhicule sera limité à la première phase, le second escalier étant différé aux travaux de la deuxième phase.

Enfin, une attention particulière sera apportée au revêtement des allées (érosion car forte pente).

Le coût de la première tranche, y compris les travaux dans l'actuel cimetière, avoisine 250 000 € H.T.

**LIGNE DE TRÉSORERIE**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de souscrire une ligne de Trésorerie Interactive près de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire avec les caractéristiques ci-après :

Ligne de Trésorerie Interactive

Montant : 200 000 € maximum

Durée : 1 an maximum

Taux d'intérêt : Euribor 1 semaine + marge de 0.90 %

Intérêts : réglés par trimestre civil

Frais de dossier : 0.05 %

Commission : néant

Cette ligne de trésorerie s'active par internet tant pour les tirages que les remboursements. De plus, elle ne génère pas de frais financiers en cas de non utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le contrat à intervenir avec la Caisse d'Épargne et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les documents nécessaires.

## **ACQUISITION FONCIÈRE**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la propriété GRONDIN, 6 Rue Charles de Gaulle, cadastrée AA n° 84, est à vendre. Cette maison de 174 m<sup>2</sup> jouxte la Mairie sur un terrain de 986 m<sup>2</sup>. La commission réunie le 14 septembre dernier a visité les lieux et propose d'acquérir ce bien. La transaction pourrait se faire aux conditions suivantes :

- Prix net vendeur :	100 000 €
- Frais de négociation :	4 358 €
- Frais d'acte :	<u>7 590 €</u>

soit au total 111 948 €

La construction est vétuste et ne répond plus aux normes d'habitabilité, mais la propriété présente un intérêt stratégique par rapport à la Mairie.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable au projet d'achat par la commune de la propriété GRONDIN.
- Sollicite l'avis du Service des Domaines sur cette transaction.
- Autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir dans le cadre de cet achat qui sera régularisé par acte notarié à passer en l'étude de Maître Moreau, Notaire à l'Office Notarial de Saint Philbert de Grand Lieu.

## **RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU**

Monsieur Frédéric LAUNAY, Adjoint responsable de l'urbanisme, informe le Conseil municipal de la possibilité de réaliser une révision simplifiée du PLU lorsque la modification porte sur la rectification d'une erreur matérielle ou sur des éléments mineurs.

Il demande au Conseil municipal d'utiliser cette procédure pour rectifier le règlement des zones N en ce qui concerne les toitures et ce pour permettre l'installation des systèmes solaires thermiques et photovoltaïques.

Après délibération, le Conseil municipal décide de lancer la procédure de révision simplifiée du PLU.

## **MARCHÉS TRAVAUX DE L'ÉGLISE**

Après avoir pris connaissance du procès verbal de la commission d'appel d'offres et du rapport d'analyse des offres pour les marchés de travaux de restauration de l'église (lot n° 1 et 2), le Conseil municipal déclare l'appel d'offres infructueux et demande à Madame le Maire d'engager des négociations avec les entreprises soumissionnaires.

L'assemblée donne pouvoir à Madame le Maire ou un Adjoint pour signer les marchés à intervenir.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Sur proposition de Madame le Maire, l'assemblée approuve la décision modificative n° 2 du budget communal :

### Comptes dépenses

61523	Entretien de voies et réseaux	-8 500.00
6411	Personnel titulaire	15 000.00
6554	Contribution aux organismes de regroupement	700.00
6574	Subvention fonctionnement aux associations & autres organ.	5 000.00
022	Dépenses imprévues	<u>-3 700.00</u>
	Total	8 500.00

### Comptes recettes

74832	Attribution du F.D.T.P.	7 000.00
758	Produits divers de gestion courante	<u>1 500.00</u>
	Total	8 500.00

### **RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE 2010**

Monsieur Frédéric LAUNAY indique que le recensement de l'Agriculture se déroulera en 2010. Une commission consultative communale doit être organisée.

Il propose de désigner la commission agriculture dans son ensemble.

Le Conseil approuve la proposition et charge la commission agriculture du recensement agricole.

### **CLASSE NUMÉRIQUE**

Madame Gisèle VAILLANT, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que l'école Gaston Chaissac va bénéficier de la dotation de l'Etat et pouvoir s'équiper d'une classe numérique mobile. Les deux écoles de La Limouzinière seront ainsi dotées de matériel pédagogique informatique.

### **CONVENTION MULTI ACCUEIL SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU**

Madame Gisèle VAILLANT, Adjoint au Maire, indique que lors du Conseil municipal de janvier 2009, l'assemblée avait approuvé le projet de convention à passer avec Saint Philbert de Grand Lieu pour l'utilisation du multi accueil. Le coût horaire indiqué était de 3.02 €. La commune de Saint Philbert de Grand Lieu nous avise que le coût horaire définitif est de 3.36 €, soit une dépense pour 2009 de 3.36 € x 1980 heures = 6 652.80 € au lieu de 5 979.60 €. La convention serait signée pour une durée de 4 ans jusqu'en décembre 2012. Le nombre d'heures annuel passant à 2 135 heures pour 2010, 2011 et 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de convention et charge le Maire ou un Adjoint de signer les documents à intervenir.

### **ÉTUDE HYDRAULIQUE**

Monsieur Frédéric LAUNAY, rappelle que le secteur de Ker Maria, Vigne du Moulin subit régulièrement des inondations lors de pluies abondantes.

Le bureau d'études CDC Conseils à Machecoul propose une étude hydraulique de l'ensemble du bassin versant, avec levé topographique et évaluation des solutions à apporter. Le coût de cette mission est de 2 715 € HT soit 3 247.14 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le devis présenté.

### **ADHÉSION SPA ANNÉE 2010**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal par quatorze voix pour et une contre décide de renouveler son abonnement à la SPA pour 2010.

La cotisation sera de 2 011 x 0.60 € = 1 206.60 € pur 2010.

### **ENVELOPPES PRÉ TIMBRÉES**

Monsieur Samuel DELAUNAY présente au Conseil municipal les projets d'enveloppes pré timbrées avec des photographies représentant La Limouzinière. Ces enveloppes seront commercialisées par la Poste et la commune en achèterait 1000 exemplaires.

Le Conseil municipal donne son accord et chaque élu vote pour un choix d'illustration.

## **ACQUISITION DÉFIBRILLATEUR**

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville informe l'assemblée du choix du matériel et du fournisseur. Il est proposé au Conseil municipal l'acquisition d'un défibrillateur semi automatique de marque Philips/Laerdal Heart Start HS1 et d'un boîtier mural extérieur près de la Société Cardiosecours pour un prix de 2 511.60 €. Dans ce prix sont inclus trois séances d'initiation information à l'usage de cet appareil, un kit signalétique et un kit d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable au projet présenté.

## **ASSAINISSEMENT LA TOUCHE MONNET**

Les travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales vont débutés semaine 43.

## **MISSION C.A.U.E.**

Madame le Maire présente le projet de convention établit par le CAUE pour l'étude du centre bourg. La participation financière de la commune serait de 2 200 €. La mission portera sur :

- L'analyse des enjeux d'évolution du centre bourg, notamment autour des espaces publics suivants : Place de l'église, Rue du Commerce, Rue du Stade et Place Henri IV.
- Regard sur plusieurs opportunités d'acquisition de propriétés privées (foncier et bâti) en centre bourg.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet de convention à intervenir avec le CAUE et autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les documents à intervenir.

## **QUARTIER DU PATUREAU**

Les travaux de la première phase sont pratiquement terminés. A ce jour, il reste un lot à commercialiser.

## **BOUTEILLE D'OR**

Point sur l'organisation de cette journée qui aura lieu le dimanche 15 novembre 2009.

## **ZONE ARTISANALE DU LAVOU**

Madame DUPONT indique que la Communauté de Communes de Grand Lieu a quasiment signé des compromis avec l'ensemble des propriétaires concernés.

## **ENVIRONNEMENT**

La Communauté de Communes de Grand Lieu envisage la mise en place d'un point tri supplémentaire. Recherche d'un emplacement sur la commune.

## **BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS**

A la demande d'un conseiller municipal, Madame le Maire indique qu'à ce jour aucun arrêté municipal ne régit le brûlage des déchets verts, il semblerait que le bon sens et les règles de bon voisinage ne soient pas toujours respectés.